

# CHARTRE DES EXPOSANTS

## BUTS DE LA CHARTE

Afin de garantir aux **visiteurs** d'energissima un salon de qualité par la compétence des exposants dans le domaine des énergies renouvelables, l'habitat et la mobilité durables, la présente charte est établie. Elle vise à renforcer le haut niveau, la convivialité et la relation de confiance entre les visiteurs et les exposants.

En élaborant des critères de choix des exposants, Espace Gruyère (l'organisateur) montre sa volonté de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. **Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte par sa signature sur le formulaire d'inscription.**

## ENGAGEMENT DU SALON

Désireux de se positionner comme le leader suisse dans le domaine de la transition énergétique dans la construction, l'habitat et la mobilité, l'organisateur s'engage à mettre en œuvre les moyens de promotion et d'information nécessaires à destination des professionnels du secteur avant, pendant et après le salon.

L'organisateur confie la conception, l'orientation ainsi que le déroulement général au comité d'organisation du salon qui statue sur les demandes d'admission ou de refus d'une entreprise exposante.

Selon les lignes directrices définies par le comité d'organisation, les inscriptions des sociétés suisses ou possédant une représentation en Suisse seront privilégiées.

## ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à présenter son stand de manière harmonieuse et à le décorer avec soin et qualité.

L'exposant respecte les horaires d'ouverture et assure une présence permanente sur le stand pendant toute la durée du salon.

Il s'engage à avoir un comportement respectueux vis-à-vis des visiteurs, notamment lors du démontage du stand qui doit uniquement débuter durant les horaires communiqués par le salon et, en aucun cas, avant.

Il respecte la décision de l'organisateur quant à l'attribution de l'emplacement du stand. Dans la mesure du possible, l'organisateur tient compte des souhaits de l'exposant.

Il assure personnellement la sécurité de son stand et des produits exposés, et contracte à cet effet, une assurance adéquate (cf règlement général des exposants).

L'exposant contribue activement à minimiser l'impact environnemental d'energissima

- en favorisant un stand réutilisable utilisant des matériaux recyclables, pour limiter les déchets
- en favorisant les fournisseurs de stand locaux pour réduire les transports de matériel et de personnel
- en sensibilisant son personnel et ses invités à utiliser le moyen de transport le plus respectueux de l'environnement dans la limite de ses possibilités



De plus, en qualité d'exposant, l'entreprise verse une contribution symbolique (incl. dans les frais d'inscription) pour la Fondation Carbon Fri afin de financer un projet de réduction de CO2 ([www.carbonfri.ch](http://www.carbonfri.ch)).

Il respecte l'interdiction de fumer dans les halles.

## CONCLUSION

Le comité d'organisation se réserve le droit d'intervenir à tout moment pendant le montage, ainsi que lors de la manifestation pour rappeler aux exposants ces diverses consignes, ceci afin de garantir aux visiteurs et à l'ensemble des exposants un salon de qualité.

Bulle, janvier 2019